

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ EXPERTISE JUDICIAIRE

Le DU s'adresse aux experts qualifiés dans un domaine précis (médical, comptable, construction, automobile...).

Il a pour but de leur apporter les connaissances liées à la procédure en matière d'expertise, notamment depuis la réforme du 11 février 2004.

L'objectif est la maîtrise de la pratique de l'expertise judiciaire, des principes directeurs du procès, des règles de procédures applicables aux mesures d'instruction pour que l'expert puisse mener à bien la mission confiée par le juge.

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Le diplôme s'adresse à des cadres de banque, clercs de notaire, collaborateurs de cabinets d'expertise, cadres du secteur hospitalier, immobilier, construction... et tous les experts judiciaires déjà inscrits sur la liste d'une cour d'appel.
- > Le diplôme est ouvert aux personnes titulaires d'un niveau BAC+2 ou par le biais d'une validation des acquis de l'expérience.
- > Candidature sur dossier.

Besoin d'informations ?

Des experts en formation professionnelle, vous conseillent :



04 94 46 75 72
ftlv@univ-tln.fr

Retrouvez toutes
nos formations :
www.univ-tln.fr



ID. DATADOCK n° DD 0007569
Formation continue
Déclaration d'activité (NDA)
N° 93 83 P00 26 83



MODALITÉS

Durée des études :

- > mi-mars à fin juin*

Lieu :

- > UFR Droit de Toulon

Inscription : T. 04 94 46 75 72

*Sous réserve de modification

“ **Bénéficiez
d'une nouvelle
expertise** ”



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE :**

- > **Geneviève DORVAUX**
Maître de Conférences
genevieve.dorvaux@univ-tln.fr

 **UNIVERSITÉ
DE TOULON**

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie
et du Développement des Ressources Propres

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS 100H

UE 1 (20 H) : NOTIONS JURIDIQUES FONDAMENTALES

- > Introduction au droit
- > Droit des obligations
- > Droit de la preuve

UE 2 (25 H) : NOTIONS FONDAMENTALES DE DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ

- > Institutions juridictionnelles
- > Notions de procédure civile (principes directeurs du procès, déroulement du procès)

UE 3 (30 H) : PRATIQUE PROCÉDURALE DES MESURES D'INSTRUCTION

- > Constatations
- > L'amicus curiae
- > Procédure en expertise pénale
- > Procédure en expertise administrative
- > Procédure en expertise civile

UE 4 (25 H) : STATUT, RESPONSABILITÉ, RÉMUNÉRATION DE L'EXPERT

- > Le statut et la déontologie de l'expert
- > le statut social et fiscal de l'expert
- > La responsabilité de l'expert
- > La rémunération de l'expert
- > Contestations, titres exécutoires, mesures d'exécution.



CONTACTS

DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

Campus de La Garde - Bât. V1 - CS 60584 - 83041 TOULON CEDEX 9
Tél. 04 94 14 22 50 - Email : ftlv@univ-tln.fr

Secrétariat pédagogique : UFR Droit de Toulon

35 avenue A. Daudet, BP 1416 - 83056 TOULON CEDEX
Tél. 04 94 46 75 72 - Email : ftlv@univ-tln.fr

CALENDRIER

- > **Candidature :**
de décembre à février
- > **Durée des études :**
de mi-mars à fin juin
Les cours sont répartis
les vendredis toute la journée
et les samedis matin.
- > **Lieu : UFR Droit de Toulon**

TARIFS

- > **Paiement personnel :**
1 480,00 €
- > **Prise en charge :** 1 840,00 €
- > **Droits universitaires en sus
du coût pédagogique :** 170 €*
> Toute formation est dûe selon
les modalités prévues dans le
contrat de formation.

* Droits pour l'année 2019-2020
susceptibles de modification
pour l'année 2020-2021

EFFECTIF

- > Spécifique à chaque diplôme.
- > L'organisme de formation se
réserve le droit d'annuler ou
de reporter une formation
si le nombre minimal de
participants n'est pas atteint.

L'UTLN sur
les réseaux sociaux



 UNIVERSITÉ
DE TOULON

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie
et du Développement des Ressources Propres